

Section Bac	Spécialisation en sciences fiscales		
Nom de l'UE	Expertise : normes juridiques, professionnelles et déontologiques		
Nom du professeur	V. Sirjacobs		
Niveau	1	Unité déterminante¹	Non
Nombre de périodes	20	Pré requis	Néant
Langue de cours	français	Crédits ECTS	1

• **Objectifs du cours**

- 1) Approche des caractéristiques des trois instituts professionnels du chiffre (IPCF, IEC, IRE) et de leurs monopoles respectifs.
- 2) Appréhender les conditions d'accès au sein des trois instituts (diplôme, stage, etc)
- 3) Pouvoir appliquer les règles légales et déontologiques applicables aux professionnels du chiffre et prendre les décisions opportunes en regard de cas concrets.
- 4) Connaître les obligations et prendre les mesures qu'implique la loi-anti -blanchiment
- 5) Connaître les procédures disciplinaires applicables et les organes compétents en cas de manquements déontologiques au sein des trois instituts.
- 6) Connaître et choisir un mode de règlement de conflit adéquat en regard d'un litige professionnel.

.....

• **Contenu du cours**

I. Analyse des règles professionnelles du monde du chiffre : IPCF-IEC-IRE

- 1) Chronologie – Bases légales et conditions d'accès.
 - a) réviseurs d'entreprises IRE
 - b) experts-comptables et conseils fiscaux IEC
 - c) comptables(-fiscalistes) agréés IPCF
- 2) Analyse de la déontologie de l'IPCF : notamment : responsabilité, secret professionnel, publicité, activité incompatibles, exercice en société

• **Supports**

- 1) Syllabus (2)
- 2) Législation

• **Méthodologie**

- 1) Cours magistral destiné à expliquer les règles et les différentes législations sur la base de tableaux récapitulatifs (powerpoint)
- 2) Recherche par les étudiants -par le biais de l'outil informatique – des références législatives et réglementaires utilisées comme support du cours.
- 3) Illustration au travers de cas pratiques en vue de concrétiser l'application de la théorie à la vie professionnelle.

.....

II. Les professionnels du chiffre face à certaines structures et procédures particulières (disciplinaire, pénale, civile)

- 1) Analyse des structures procédures disciplinaires des trois instituts :
 - a) IPCF : organes, procédures et sanctions disciplinaires
 - b) IEC : structures et procédures
 - c) IRE : structure et procédures
- 2) Procédure pénale : information et instruction, secret professionnel, témoignage, perquisition,
- 3) la médiation et les autres modes alternatifs de règlement des conflits.

¹ Unité déterminante : unité prise en compte dans les résultats pour l'obtention du diplôme. Ces Unités déterminantes sont représentées sur le schéma par une petite étoile en haut à droite. Ces unités déterminantes ont une durée de vie de 6 ans.

III. Les professionnels du chiffre face à la loi anti-blanchiment

- Volet préventif et répressif
 - Mesures d'identification
 - Indicateurs de blanchiment
 - Dénonciation à la CTIF
-

- **Acquis d'apprentissage**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, *face à au moins deux situations caractérisées par des problèmes standards relatifs aux normes juridiques, professionnelles et déontologiques des experts comptables, conseils fiscaux, comptables-fiscalistes et réviseurs d'entreprises, en disposant des textes légaux et réglementaires,*

- d'identifier les normes applicables dans de telles situations ;
- de les analyser ;
- de décrire et de justifier les règles déontologiques applicables à ces situations.

- **Evaluation**

Examen écrit

- **Pondération**

Travaux	Cotation permanente	Examen 1 ^{ère} session	Examen 2 ^{ième} session
		100%	100%